RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

42 LAROSE
Société par actions simplifiée au capital de 100,00 euros
Siège social : 16 Boulevard Saint Germain CS 70514 – CX 75237 – 75005 PARIS.
RCS PARIS

LES SOUSSIGNEES :

La société PCLR,
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros,
Dont le siège est situé 16 Boulevard Saint Germain CS 70514 – CX 75237 – 75005 PARIS,
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 890 106 271,
Représentée par Monsieur Pierre LANDOUCH en qualité de cogérant.

La SOCIETE CIVILE FINANCIERE COORDINATION ET PARTICIPATION (SCFCP)
Société civile immobilière au capital de 30.489,80 euros,
Dont le siège est situé 4 rue Popincourt 75011 PARIS,
Immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 348 892 399,
Représentée par Monsieur Christian VISINTAINER en qualité de gérant.

Monsieur Clément RAMEAUX,
Né le [redacted]
Demeurant au [redacted]
Résident fiscal Français au sens de la législation en vigueur.

Monsieur Pierre LANDOUCH,
Né le [redacted]
Deme[redacted]
Résident fiscal Français au sens de la législation en vigueur.

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la Société 42 LAROSE pour désigner d'un commun accord le premier Président et le premier Directeur Général, conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts de ladite société. A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

V · C

PL PL CR

NOMINATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL

Les soussignés nomment en qualité de ***Président de la Société*** :

Monsieur Clément RAMEAUX,
Né le [redacted]
Demeurant au [redacted]
Résident fiscal Français au sens de la législation en vigueur.

Les soussignés nomment en qualité de ***Directeur Général de la Société*** :

Monsieur Pierre LANDOUCH,
Né le [redacted]
Deme[redacted]

Résident fiscal Français au sens de la législation en vigueur

Ils n'entreront effectivement en fonction qu'à partir du jour où la Société aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés,

Le Président et le Directeur Général exerceront leurs fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux articles 19, 20 et 21 des statuts.

Il sera statué sur la rémunération des fonctions de Président et de Directeur Général au cours d'une prochaine délibération des associés. Le Président aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Monsieur Clément RAMEAUX déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Monsieur Pierre LANDOUCH déclare accepter les fonctions de Directeur Général qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Fait en 2 exemplaires, à PARIS,
Le 16/10/2024.

Associé et Président,
Monsieur Clément RAMEAUX
Signature accompagnée de la mention
« Lu et approuvé » et « Bon pour acceptation des fonctions de Président »
"Lu et approuvé" "Bon pour acceptation des fonctions de Président"
[redacted]

Associée,
La société PCLR,
Représentée par Monsieur Pierre LANDOUCH
Signature accompagnée de la mention « Lu et approuvé »
[redacted]

Associée,
La Société SCFCP°
Représentée par Monsieur Christian VISINTAINER,
Signature accompagnée d
« Lu et approuvé »

[redacted]

Associé et Directeur Général
Monsieur Pierre LANDOUCH,
Signature accompagnée de la mention
« Lu et approuvé »et « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général»

Lu et approuvé et Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

[redacted]